

DEPARTEMENT	République Française Nom de l'assemblée
Nombre de membres en exercice: 14 Présents : 12 Votants: 14	<p align="center">Séance du samedi 05 mars 2016</p> <p>L'an deux mille seize et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoqué le 24 février 2016, s'est réuni sous la présidence de Marie-Madeleine FEREYROLLES.</p> <p>Sont présents: Marie-Madeleine FEREYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FEREYROLLES, Alexis ALLAH, Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Manuela CABANAC, Guy DELBOS, Guy GATIGNOL, Christian MONTEIX, Sébastien TEILLOT, Monique TEILLOT</p> <p>Représentés: Danielle ANDRAUD par Christian MONTEIX, Séverine DOUET par Marie-Madeleine FEREYROLLES</p> <p>Excuses:</p> <p>Absents:</p> <p>Secrétaire de séance: Monique TEILLOT</p>

En début de séance, Monique TEILLOT demande pourquoi les motifs de démission de Pascal HUGUET n'apparaissent pas dans le compte rendu du précédent conseil du 18 février 2016.

Madame le Maire lui répond que la lettre de démission sera annexée à ce compte-rendu

Comptes Administratifs 2015

En ce qui concerne le budget principal, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Pour le budget annexe "Assainissement", Alexis ALLAH, Danielle ANDRAUD, Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Guy GATIGNOL, Christian MONTEIX, Monique TEILLOT s'abstiennent, soit 7 abstentions.

Le compte administratif de la section d'Auzat est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe "Lotissement" est approuvé avec 2 abstentions (Jean-Pierre ANDRAUD et Guy GATIGNOL),

Comptes de Gestion 2015

Ces comptes, qui sont conformes aux comptes administratifs 2015, sont approuvés à l'unanimité moins 1 abstention (Jean-Pierre ANDRAUD)

Affectation des résultats 2015

Pour le budget principal, ils sont adoptés à l'unanimité. En ce qui concerne le budget "Assainissement" Danielle ANDRAUD, Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Guy GATIGNOL, Christian MONTEIX, Monique TEILLOT s'abstiennent, soit 6 abstentions.

Achat défibrillateur

Madame le Maire informe le conseil que la commune veut se doter d'un défibrillateur.

L'EHPAD de LA TOUR D'Auvergne n'ayant pas l'utilité de leurs 2 défibrillateurs, l'établissement se propose d'en céder un à la commune de LA TOUR D'Auvergne moyennant la somme de 520.00 €

La commune aura à charge d'installer des panneaux de signalisation. Christian MONTEIX précise qu'une formation gratuite sera assurée par le Centre de Secours pour l'utilisation de défibrillateurs.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

* Dans le cadre de la mise en accessibilité du ponton du plan d'eau (PMR), des subventions ont été sollicitées auprès des services de l'Etat (subvention pour soutien à l'investissement public local), auprès du Département et de la Région.

* Mme le Maire informe le conseil qu'une demande a été faite auprès de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) pour que le site de "La Stèle" soit accessible à la téléphonie mobile. 400 sites seront concernés dès cette année avec une participation financière de l'Etat à hauteur de 50 %.

* La Sancy Blanche aura lieu les 5 et 6 mars à La stèle

* Jean-Pierre ANDRAUD interroge le Maire quant au projet que des étudiants étaient venus présenter en conseil.

Mme le Maire lui répond qu'elle n'a pas de nouvelles depuis. En revanche, M. Aymeric GAUDIN viendra présenter son projet pour une animation au plan d'eau prochainement.

* Guy GATIGNOL signale une situation de blocage quant à la demande de Sancy Artense Communauté qui est à un prix exorbitant, difficile pour le Président de la Communauté de Communes du Sancy à proposer à son conseil de Communauté et sans participation aux frais de fonctionnement du complexe sportif et des locaux du siège. C'est une réelle volonté : SA Communauté ne veut pas que la commune de LA TOUR parte avec un mépris total des habitants et des élus de LA TOUR.

Pour la CDCI du 25 mars, on est dans l'incertitude totale quant au dépôt d'un amendement.

Pour sa part, le Président de la Communauté du Sancy demande un partage équilibré de la valeur de cession et du fonctionnement pour le complexe sportif qui continuerait à être utilisé par les associations de SA Communauté.

* Alexis ALLAH fait une remarque par rapport à un article paru dans la presse où le ressenti est que la commune mène un combat farouche contre la Communauté de ROCHEFORT